

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF (SIP-04)

AVIS EST DONNÉ que le comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance du 10 février 2015, le *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04).

Le présent Règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

Le Règlement peut être consulté sur le site Internet de la CSSMI au www.cssmi.qc.ca

Donné à Saint-Eustache, ce 11^e jour du mois de février 2015.

Le secrétaire général,

Jonathan Desjardins Mallette

www.cssmi.qc.ca